



Toulon, le 9 juin 2010

2

## Recommandation de non-consommation de l'anguille sur la rivière du Caramy

Les PCB (Polychlorobiphényles) sont des polluants organiques (plus connus sous le nom de pyralènes) parmi lesquels certains ont des propriétés voisines des dioxines. Bien qu'interdits en France depuis 1987, ils sont d'une grande stabilité physique et chimique, persistent dans l'environnement et s'accumulent dans les sédiments et dans la chaîne alimentaire. Des analyses réalisées dans les rivières et fleuves français depuis 2005 ont montré la présence de PCB dans les poissons. Face à ce constat, un plan national de lutte contre la pollution par les PCB a été mis en place en octobre 2007, prévoyant notamment des mesures d'interdiction de consommation.

En 2009, dans le cadre du diagnostic prévu dans ce plan, 19 stations ont fait l'objet d'investigations dans la région PACA, | Les résultats ont été connus récemment.

L'un de ces points, situé à Vins sur Caramy, sur la rivière du Caramy a montré une teneur en PCB supérieure à la limite admise sur un spécimen d'anguille qui constitue une espèce fortement bio-accumulatrice pour ces produits.

La toxicité des PCB est essentiellement liée à leur accumulation dans l'organisme au cours du temps. En outre, il est difficile, à partir d'un seul point de mesure, d'extrapoler les résultats obtenus à l'ensemble du réseau du bassin de la rivière Caramy. C'est la raison pour laquelle des investigations complémentaires seront menées en 2010, avec des nouveaux points de mesures situés sur le Caramy, l'Argens, la Nartuby et la Giscle. Ces éléments permettront notamment d'apprécier l'étendue de la contamination des milieux de manière plus précise.

Dans l'attente de ces résultats, et au titre du principe de précaution, **il est recommandé de ne pas consommer les anguilles pêchées sur le linéaire de cours d'eau reporté sur la carte jointe** (Le Caramy et ses affluents en amont du barrage de Carcès (lac y compris)). La pêche de loisir y reste cependant autorisée.

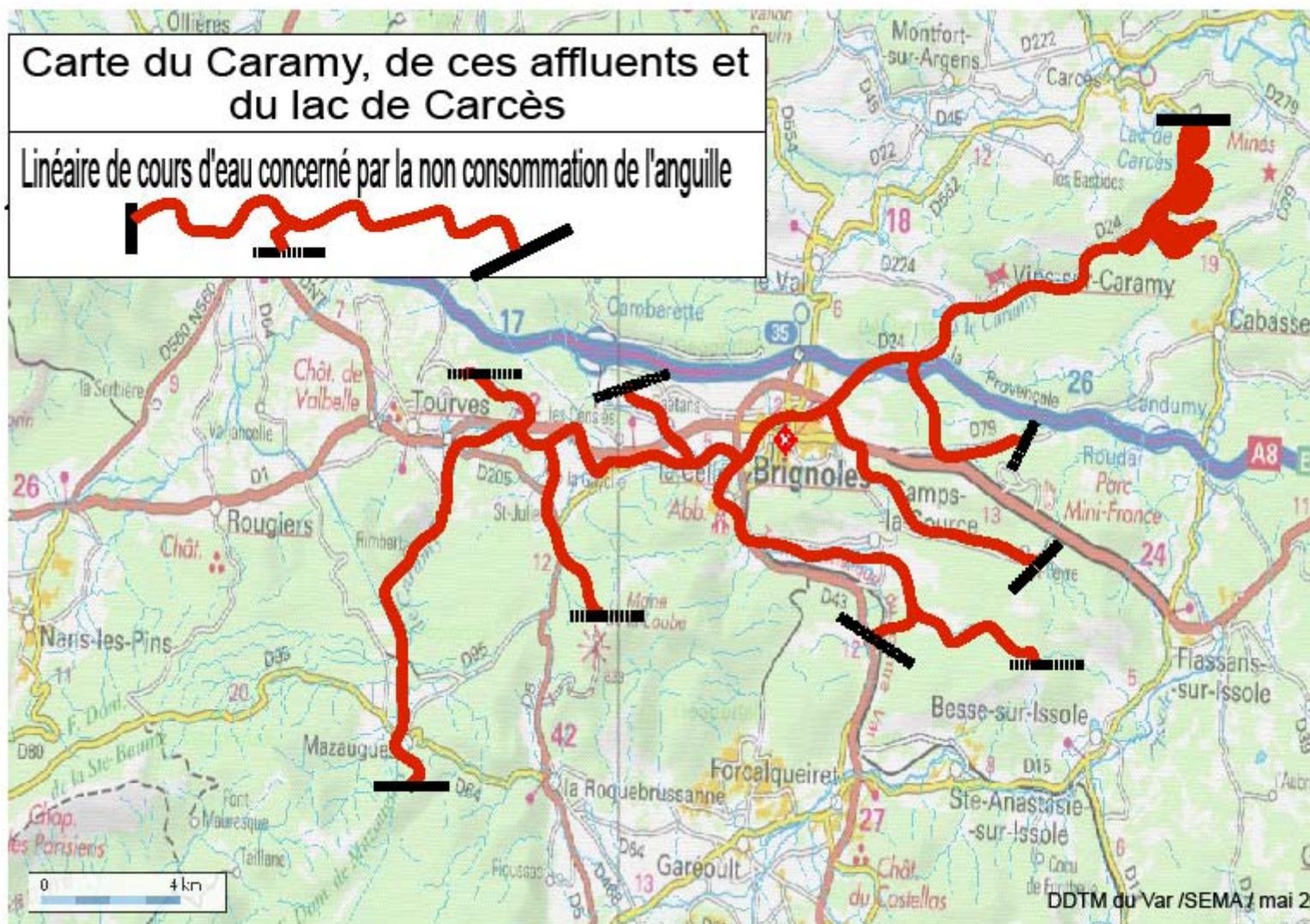
Dès que de nouveaux éléments seront connus, ils seront portés à la connaissance du public.

Service de la Communication Interministériel de l'Etat en Département – Cabinet du Préfet du Var

Vincent BARASTIER 04 94 18 80 30  
Jacky HIRTZIG 04 94 18 80 25  
Télécopie 04 94 18 80 19

[vincent.barastier@var.pref.gouv.fr](mailto:vincent.barastier@var.pref.gouv.fr)  
[jacky.hirtzig@var.pref.gouv.fr](mailto:jacky.hirtzig@var.pref.gouv.fr)

Carte du bassin du bassin versant du Caramy :



**Contacts presse:**

ARS DTD du Var : 04.94.09.84.71.

DDTM : 04 94 46 80 32.

DDPP : 04 94 92 47 36.

Service de la Communication Interministériel de l'Etat en Département – Cabinet du Préfet du Var

Vincent BARASTIER 04 94 18 80 30

Jacky HIRTZIG 04 94 18 80 25

Télécopie 04 94 18 80 19

[vincent.barastier@var.pref.gouv.fr](mailto:vincent.barastier@var.pref.gouv.fr)

[jacky.hirtzig@var.pref.gouv.fr](mailto:jacky.hirtzig@var.pref.gouv.fr)